

FAITS DU JOUR

Des viticulteurs des Fenouillèdes exaspérés par les dégâts de sangliers

Dans certains secteurs, la récolte du raisin n'aura pas lieu à cause des sangliers qui prolifèrent.

Les viticulteurs dénoncent aussi certaines pratiques cynégétiques comme l'agrainage.



Nous sommes à Lesquerde sur une vigne de vieux carignans datant de 1910 et destinés à une cuvée spéciale. Une cuvée qui ne se fera pas, puisque la vendange sur cette parcelle est annulée à cause des dégâts occasionnés par les sangliers sur la quasi-totalité des grappes.

Un phénomène récurrent que déplore Jacques Bayona, viticulteur sur ce canton. *"Nous avons alerté la Fédération de chasse et la Direction départementale de l'agriculture. Nous leur avons dit que les chasseurs locaux, sur Saint-Arnac notamment, ne chassaient plus le mercredi et qu'ils n'arrivaient plus à réguler la prolifération du gros gibier"*.

A cela, selon ce jeune agriculteur, vient se greffer le problème de l'agrainage ou le moyen d'attirer le gibier avec du maïs, des fruits murs et du pain.

Toujours selon Jacques Bayona : *"Cette pratique interdite dans la plupart des cas est d'autant plus inacceptable quand elle est exercée en bordure de vigne, ce qui encourage les sangliers à se servir à proximité sur nos souches. Pour lutter contre l'invasion des sangliers, nous mettons en place des clôtures. Pour ma part, j'ai dû en installer sur huit parcelles. Il s'agit d'une contrainte supplémentaire car nous perdons du temps dès que nous devons passer avec des engins agricoles. D'autre part, si nous déplorons de nombreux dégâts occasionnés par les sangliers, le problème est identique concernant les chevreuils qui mutilent nos vignes dès qu'arrive le printemps. A cela il faut ajouter les destructions collatérales comme le saccage des murettes"*. Le débat est donc relancé entre deux tendances qui doivent cohabiter sur un même territoire avec, en toile de fond, du fait des arrachages et des cessations d'activités, l'extension des friches et celle du maquis.

"Il faut classer le sanglier nuisible"

Pour Claude Jorda, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles : *"Nous sommes dans un contexte de déprise viticole avec le phénomène des arrachages d'une part, et les difficultés conjoncturelles d'autre part. Dans le Fenouillèdes, nous produisons peu avec un rendement moyen de 35 hectos par hectare. D'autre part, il y a de moins en moins d'agriculteurs et par ricochet de moins en moins d'agriculteurs chasseurs. A mon sens, les ACCA (Associations communales de chasse agréées) sont aux mains des urbains. L'agriculteur dérange et ce genre de climat ne peut qu'exacerber les passions et conduire à des dérapages "*. Quant à Denis Pigouche, président du Syndicat des vigneron, il dénonce *"le fait qu'un périmètre militaire situé sur le nord-est rivesaltais soit envahi de gros*

gibier sans que les chasseurs puissent intervenir".

Au-delà de ces secteurs, pour ces deux responsables, il faut donc, dans l'urgence, sur les zones agricoles, "*classer le sanglier en catégorie nuisible*", avec tous les dispositifs que cela implique.

- LA FEDE DE CHASSE CONDAMNE L'EGRAINAGE >>>

Jean-Paul Pelras